



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 03

Réunion restreinte du : 08 octobre 2020

Membres présents : Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23121191	CAEN SUD OUEST 1	U 15	Depart 1 - A	FORFAIT (1)	15,00 €
23156272	TROARN FC 1	U 13 F	Depart 2 - U	FORFAIT GENERAL	16,00 €
23215465	GIBERVILLE AS 1	U 15	Depart 3 - A	FORFAIT (1)	15,00 €
23215548	CŒUR DE NACRE GRPT JSD 2	U 15	Depart 3 - C	FORFAIT (1)	15,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON